

Fiscalité directe – Vote des taux d'imposition 2009

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe « Grasse à Tous »

Vous nous proposez d'augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Bâti de 5,45%.

D'une part, pourquoi faire reposer l'augmentation des impôts communaux sur 2 des 3 taxes – ce qui frappe les ménages – et ne pas inclure la Taxe sur le Foncier Non Bâti ?

D'autre part, vous expliquez que cette augmentation s'impose du fait des « *recettes nécessaires à l'équilibre du budget 2009* ».

Ce budget 2009 se situe dans la continuité et le prolongement des budgets précédents avec des logiques et des priorités que nous ne partageons pas. Cette hausse des taux d'imposition découle de choix de gestion avec lesquels nous avons toujours exprimé notre désaccord, avec notamment, l'externalisation des services et le maintien des affermages au privé dans des secteurs très rentables (Eau, Assainissement, et Parking).

Nous ne voterons donc pas ces augmentations qui, de plus, viennent s'ajouter à l'augmentation de 15 % de la part départementale des impôts locaux votée par la Conseil Général.